



ᐅᑭᑦ ᐅᑭᑦ ᐅᑭᑦ ᐅᑭᑦ  
Building Nunavut Together  
Nunavut iuuqatigiingniq  
Bâtir le Nunavut ensemble

## GOVERNEMENT DU NUNAVUT OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

**Titre :** Infirmière ou infirmier de la santé publique

**Ministère :** Santé

**Localité :** Kinngait, Clyde River

**Numéro de référence :** 10-02-210-13290KW

**Type d'emploi :** Poste permanent

**Échelle salariale :** 104 809 \$ à 118 939 \$ par année, 37,5 heures par semaine

**Indemnité de vie dans le Nord :** 24 192\$ - 28 169\$ par année

**Statut syndical :** Ce poste est régi par la convention du Syndicat des employés du Nunavut (SEN).

**Logement :** Un logement subventionné est offert pour ce poste.

**Date de clôture :** Ce concours sera ouvert jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Le gouvernement du Nunavut fait partie des employeurs canadiens de choix en matière de diversité ainsi que pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle de gouvernance unique, un modèle qui intègre les valeurs sociétales inuites, qui favorise l'utilisation de l'inuktuq, qui met en place une fonction publique représentative, et où un partenariat collaboratif permet de réaliser la promesse du Nunavut. Les personnes retenues profiteront d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations définies, d'une aide financière en cas de mutation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

Ce poste assure une gamme complète de services de santé publique aux membres de la localité conformément aux normes relatives aux programmes de santé publique établies par la ou le médecin-hygiéniste en chef. La mission de ce poste est de protéger, de rétablir et de promouvoir la santé et de réduire l'incidence des maladies et des incapacités au moyen d'activités axées sur la promotion et la préservation de la santé ainsi que sur la santé et la prévention de maladies et de blessures.

Ce poste exerce ses fonctions dans le respect du modèle de soins du ministère; il est responsable des programmes de santé publique déterminés en fonction des besoins du milieu dans lesquels il tient compte spécifiquement de la santé maternelle et infantile, de l'hygiène scolaire, des maladies transmissibles et de l'immunisation. La personne titulaire de ce poste travaille avec d'autres personnes sur un éventail de questions liées à la santé publique en fonction des priorités établies localement et dans l'optique d'outiller la population nunavoise pour vivre en santé.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent habituellement par un baccalauréat en soins infirmiers ou un diplôme en soins infirmiers combiné à un certificat en santé publique, ainsi qu'un minimum de deux années d'expérience dans le domaine des soins infirmiers en santé publique ou d'expérience dans un domaine connexe. Il est nécessaire d'être admissible à l'inscription à la Collège et Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. L'expérience et les certifications suivantes sont considérées comme des atouts : Expérience de travail dans les régions éloignées et isolées; cours d'acquisition de compétences en ligne de l'Agence de la santé publique du Canada;

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à [Nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:Nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

**COORDONNÉES :** Ministère de la Santé  
Gouvernement du Nunavut  
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit  
(Nunavut) X0A 0H0  
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

**Téléphone :** 867 975-8600 ext 5706  
**Télocopieur :** 867 975-6220  
**Courriel :** [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca)



attestation de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et d'Infirmières et infirmiers en santé communautaire du Canada.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Enfin, veuillez noter que l'embauche pour ce poste est conditionnelle à la vaccination contre la COVID-19; ainsi, une preuve de vaccination doit être jointe au dossier de candidature. Il incombe aux personnes de l'extérieur de s'informer des exigences en vigueur dans leur province ou leur territoire.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut est considérée comme un atout. Sont également des atouts pour ce poste la connaissance des régions, de la culture, du territoire et du *qaujimajatuqangit* inuits de même que de l'inuktitut, ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Le personnel infirmier à temps plein reçoit une prime de 5 000 \$ à l'embauche; une prime supplémentaire de 5 000 \$ après 18 mois de service; et une autre de 10 000 \$ après 30 mois de service. À celles-ci s'ajoutent un montant de 9 000 \$ à titre de prime annuelle pour emploi de première ligne ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 \$, soit 4 500 \$ par année.

Sont admissibles à une prime de 1<sup>er</sup> échelon de 10 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Coral Harbour, Naujaat, Cambridge Bay, Kugaaruk, Taloyoak, Arctic Bay, Clyde River, Sanirajak, Iqaluit, Kimmirut, Qikiqtarjuaq et Resolute Bay.

Sont admissibles à une prime de 2<sup>e</sup> échelon de 15 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Arviat, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Gjoa Haven, Grise Fiord, Igloolik, Kinngait, Kugluktuk, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet, Sanikiluaq, Whale Cove.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à [Nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:Nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.



ᑕᑕᑎᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ  
Building *Nunavut* Together  
*Nunavut* liuqatigiingniq  
Bâtir le *Nunavut* ensemble

# GOUVERNEMENT DU NUNAVUT OPPORTUNITÉ D'EMPLOI

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à [Nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:Nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits du Nunavut qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période de probation doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. L'autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seuls les candidats invités à une entrevue seront contactés.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

**COORDONNÉES :** Ministère de la Santé  
Gouvernement du Nunavut  
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit  
(Nunavut) X0A 0H0  
<https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr>

**Téléphone :** 867 975-8600 ext 5706  
**Télécopieur :** 867 975-6220  
**Courriel :** [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca)